



BASSIN DE THAU
Entre Terre et Lagune

Conditions Générales de Vente

1. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre le CPIE BASSIN DE THAU et son BENEFICIAIRE, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalant sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat. Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse du CPIE BASSIN DE THAU. Le bénéficiaire déclare les accepter sans réserve.

2. DEFINITIONS

- BENEFICIAIRE : personne physique ou morale passant une commande de formation auprès du CPIE BASSIN DE THAU
- Stagiaire : personne physique issue du bénéficiaire et participant à la formation commandée.
- Formation inter-entreprises : formation réalisée dans les locaux du CPIE BASSIN DE THAU ou dans des locaux mis à disposition par le CPIE BASSIN DE THAU.
- Formation intra-entreprise : formation réalisée pour le compte d'un BENEFICIAIRE.

3. CONTRACTUALISATION

3.1 Pour un stage inter-entreprises

Toute inscription à une formation doit être réalisée à l'aide du formulaire d'inscription en ligne (<https://framaforms.org/inscription-aux-formations-du-reseau-cpie-bassin-de-thau-1623145995>), dument complété.

Dès que l'effectif minimum prévu pour la formation est atteint, une confirmation est adressée par mail au responsable de l'inscription, accompagnée :

- Du programme précisant les dates, lieu et horaires,
- D'une proposition financière faisant office de devis,
- Des présentes conditions de générales de vente.

Le devis de formation est à retourner signé par le BENEFICIAIRE, par mail, à l'adresse formation@cpiebassindethau.fr au plus tard 30 jours avant le démarrage de la formation réalisée par le CPIE BASSIN DE THAU. En retournant le devis de formation signé, le BENEFICIAIRE s'engage à avoir lu et accepté les conditions générales de vente.

Après réception du devis signé, une convention de formation est envoyée par email au BENEFICIAIRE. La convention de formation est à retourner dûment signée, par mail, à l'adresse formation@cpiebassindethau.fr, au plus tard 21 jours avant le démarrage de la formation.

Une convocation est envoyée par mail une semaine avant le démarrage de la formation, accompagnée du règlement intérieur du CPIE BASSIN DE THAU et des éléments logistiques et pédagogiques éventuels.

3.2 Pour un stage intra entreprise

Une proposition pédagogique et financière est émise auprès du bénéficiaire, accompagnée d'un devis correspondant et des présentes conditions de générales de vente. Le devis doit être retourné signé, par mail, à l'adresse formation@cpiebassindethau.fr, au plus tard 60 jours avant le démarrage de la formation.

Une confirmation est adressée par mail au responsable de l'inscription, accompagnée :

- Du programme confirmant les dates, lieux et horaires,
- D'une convention de formation,
- D'une facture.

La convention de formation est à retourner dûment signée au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Une convocation est envoyée par mail une semaine avant le démarrage de la formation, accompagnée du règlement intérieur du CPIE BASSIN DE THAU et des éléments logistiques et pédagogiques éventuels.

Le CPIE BASSIN DE THAU se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente.

4. TARIFS

Les prix s'entendent nets, l'ensemble des prestations de formation professionnelle du CPIE BASSIN DE THAU ne sont pas soumises à TVA. Sauf mention contraire les prix ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des stagiaires. En revanche ils comprennent les frais annexes du formateur. Toute formation commencée est due en totalité.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

Toutes les factures émises par le CPIE BASSIN DE THAU sont payables comptant et sans escompte. Dans la mesure où le CPIE BASSIN DE THAU édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au BENEFICIAIRE de vérifier l'éligibilité de cette formation au financement de la formation professionnelle continue.

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont il dépend, il appartient au BENEFICIAIRE de :

- Notifier au CPIE BASSIN DE THAU cette délégation,
- Faire une demande de prise en charge en amont de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande,
- Transmettre une copie de l'attestation de prise en charge au CPIE BASSIN DE THAU,
- S'assurer du bon paiement de la prestation. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO le solde sera facturé au BENEFICIAIRE.

6. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DE FORMATION

Toute annulation sans frais et avec remboursement des sommes payées, doit être communiquée par le BENEFICIAIRE, et par écrit, 21 jours minimum, avant le début de la formation. Toute demande d'annulation reçue hors délai ne sera pas recevable et entraînera l'obligation, pour le BENEFICIAIRE, de s'acquitter immédiatement du prix de cette dernière. Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure justifié, le BENEFICIAIRE pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans cout supplémentaire.

Conformément à l'article L6354-1 ; il est convenu que, faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, le CPIE BASSIN DE THAU doit rembourser au BENEFICIAIRE les sommes indûment perçues de ce fait.

Le CPIE BASSIN DE THAU se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie du formateur, intempéries empêchant les déplacements, réglementation sanitaire) sans dédommagements, ni pénalités versées au BENEFICIAIRE. Le BENEFICIAIRE pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le BENEFICIAIRE sera remboursé des sommes déjà réglées. Le CPIE BASSIN DE THAU ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le BENEFICIAIRE ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

7. CONDITIONS RESTRICTIVES

Le CPIE BASSIN DE THAU se réserve le droit :

- De refuser toute inscription de la part d'un BENEFICIAIRE pour motif légitime et non discriminatoire,
- D'exclure à tout moment tout participant ne respectant pas le règlement intérieur et/ou manquant gravement aux présentes conditions générales de vente,
- D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

8. OBLIGATION RELATIVE A LA PROPRIETE INTELECTUELLE DE L'ŒUVRE REALISEE

Les supports, quels qu'ils soient, sont strictement personnels au CPIE BASSIN DE THAU et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le BENEFICIAIRE s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son équipe n'ayant pas participé aux formations du CPIE BASSIN DE THAU ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable du CPIE BASSIN DE THAU.

9. RESPONSABILITES

Le CPIE BASSIN DE THAU s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité du CPIE BASSIN DE THAU ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations si cette dernière résulte d'un fait du BENEFICIAIRE ou d'un cas de force majeure. Outre ces cas, la responsabilité du CPIE BASSIN DE THAU ne pourra être engagée que si le BENEFICIAIRE démontre une faute de la part du CPIE BASSIN DE THAU, un préjudice et un lien de causalité entre la faute et le préjudice. L'indemnité due par le CPIE BASSIN DE THAU en cas de responsabilité prouvée sera limitée au prix de la prestation objet du litige. Ce montant couvre l'ensemble des réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus) et ce, quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoqués ou de parties.

Le CPIE BASSIN DE THAU n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du BENEFICIAIRE. Le CPIE BASSIN DE THAU ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier BENEFICIAIRE, ainsi que toute action émanant de tiers.

Le CPIE BASSIN DE THAU déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles de formation.

10. OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Afin de faciliter la bonne exécution des prestations, le BENEFICIAIRE s'engage :

- A fournir au CPIE BASSIN DE THAU des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires,
- A prendre les décisions de validation dans les délais requis par le CPIE BASSIN DE THAU et plus généralement à répondre aux questions du CPIE BASSIN DE THAU dans les délais demandés par ce dernier,
- Si nécessaire, à désigner un correspondant investi d'un pouvoir de décision,
- A s'assurer pour les conséquences de sa responsabilité civile au cas où elle serait engagée à la suite d'un accident causé au personnel, aux partenaires ou au matériel du CPIE BASSIN DE THAU et à transmettre une attestation d'assurance en cours de validité.

11. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations personnelles communiquées au CPIE BASSIN DE THAU sont enregistrées dans un fichier informatisé à des fins de gestion de clientèle. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle et sont destinées à être traitées en interne. Conformément à la loi « informatique et libertés », les BENEFICIAIRES peuvent exercer un droit d'accès, de rectification et d'opposition auxdites données. Merci de le notifier par écrit auprès de la responsable du pôle : Esther Emmanuelli, formation@cpiebassindethau.fr.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr>

12. REFERENCE COMMERCIALE

Le BENEFICIAIRE autorise à faire figurer le nom et/ou le logo du BENEFICIAIRE sur une liste de références commerciales notamment sur le site internet.

13. LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de formation sont régis par la législation française. Tout litige qui ne pourrait pas être réglé à l'amiable, sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Montpellier, quel que soit le siège ou la résidence du BENEFICIAIRE.